

Commission « Économie et innovation »
Rapporteuse : Séverine DUDOT

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Rapport annuel des aides économiques de la Région aux entreprises en 2021
et Rapport annuel réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides
d'État en 2021, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le
territoire breton »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce rapport poursuit deux objectifs :

- rendre compte de manière synthétique des aides aux entreprises accordées par la Région en 2021 ;
- répondre aux obligations législatives en matière de recensement des aides d'Etat et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire en 2021 par les collectivités et leurs groupements.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la transmission du bilan réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2021, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire breton. Ce rapport reprend de manière normée les données chiffrées ainsi que les méthodologies de recensement et de transmissions des données. Comme les années passées, il demeure difficile d'interpréter un tel document, au vu des choix méthodologiques imposés, qui ne permettent pas de donner une vision exhaustive des aides aux entreprises. On peut néanmoins souligner l'important travail réalisé par la Région pour obtenir les réponses de tous les EPCI. De plus, ce rapport permet de confirmer qu'un nombre très important d'aides Covid ont été versées, montrant ainsi la capacité des fonds dédiés à toucher leur cible.

Il convient par ailleurs de souligner que le rapport fourni volontairement par la Région est, lui, extrêmement intéressant.

Ce document confirme l'importance prise par les dispositifs d'ingénierie financière dans les politiques régionales en montant mais pas en nombre d'entreprises (hors fonds Covid, qui représentent 925 des 989 entreprises ayant bénéficié de tels dispositifs).

Le document montre le poids respectif des différents dispositifs... un point qu'il est intéressant de lire sous l'angle de l'enjeu de l'accélération des transitions : si le Pass conseil dédié à ces sujets semble avoir du mal à trouver son public (10 structures accompagnées en 2021), d'autres dispositifs semblent pouvoir être beaucoup plus efficaces, à condition que les critères d'éco-socio-conditionnalité qui y sont liés soient pertinents (on pensera évidemment aux MAEC, dont le succès ne se dément pas avec 56 M€ pour 4 434 bénéficiaires, mais aussi aux aides à l'investissement des entreprises (33 M€ pour 1 358 entreprises).

De même, alors que le Pass commerce et artisanat apparaît comme un élément important de la visibilité de l'action de la Région (1 219 entreprises bénéficiaires, pour un montant de 5,7 M€ de subventions), il semble important d'y affirmer certains principes d'éco-socio-conditionnalité, même si le niveau d'exigence ne peut évidemment être de même nature au vu des montants attribués.

Le CESER juge par ailleurs très pertinent de disposer de cartes. Certaines semblent laisser penser à une surreprésentation des Côtes d'Armor (carte des dispositifs de crise, carte des aides à l'investissement, carte du Pass commerce-artisanat, carte du Pass asso, carte des prêts d'honneur agricole). Il serait intéressant de l'analyser plus en détail : si cette surreprésentation est confirmée, traduit-elle une plus forte prévalence des besoins et/ou une meilleure efficacité de l'accompagnement des entreprises sur ces territoires ?

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement la poursuite des remontées d'informations des EPCI, l'évolution des critères d'éco-socio-conditionnalité et préconise une production semestrielle d'un tel rapport.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Rapport annuel des aides économiques de la Région aux entreprises en 2021 et Rapport annuel réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2021, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire breton

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Annie SAULNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Le document soumis à notre appréciation est intitulé « Rapport annuel sur les aides économiques de la Région aux entreprises en 2021 ». La lecture du rapport montre qu'il traite certes des entreprises, y compris agricoles, mais aussi des associations et plus globalement des entités de l'économie dite sociale et solidaire ainsi que de certaines structures d'accompagnement.

Ce rapport montre toute la diversité des outils d'intervention : avances remboursables, aides à la trésorerie, subventions, prises de participation, etc.

Bref, les modalités d'intervention sont nombreuses, vers des typologies d'entités économiques très diverses (entreprises, exploitations agricoles, artisans, associations, entités de l'économie dite sociale et solidaire), sur des thématiques aussi variées que le soutien à l'export, le soutien à l'investissement, le soutien à l'innovation, le soutien au commerce et à l'artisanat, la création – reprise d'entreprise, la formation des bénévoles et divers soutiens au monde agricole.

La lecture de ce rapport permet de percevoir le volontarisme de la Région en la matière. Il nous semble toutefois nécessaire de s'interroger sur la pertinence et l'efficacité de certains dispositifs. Nous rappelons au Conseil régional que dans « Nos Priorités pour la Bretagne », édité lors de la dernière campagne électorale pour les élections régionales, le MEDEF Bretagne avait proposé plusieurs évolutions de dispositifs afin de gagner en efficacité. Il reste disponible pour en débattre plus avant.

Le montant total des aides affiché provenant de la Région et de l'Union européenne, est de 185 millions d'euros sans que la nature des sommes additionnées soit précisée. Renseignements pris, ce montant additionne des avances remboursables, des prises de participation et des subventions, qui selon nos informations représenteraient 30 % des montants globaux. Bref, on additionne des enveloppes de natures très différentes.

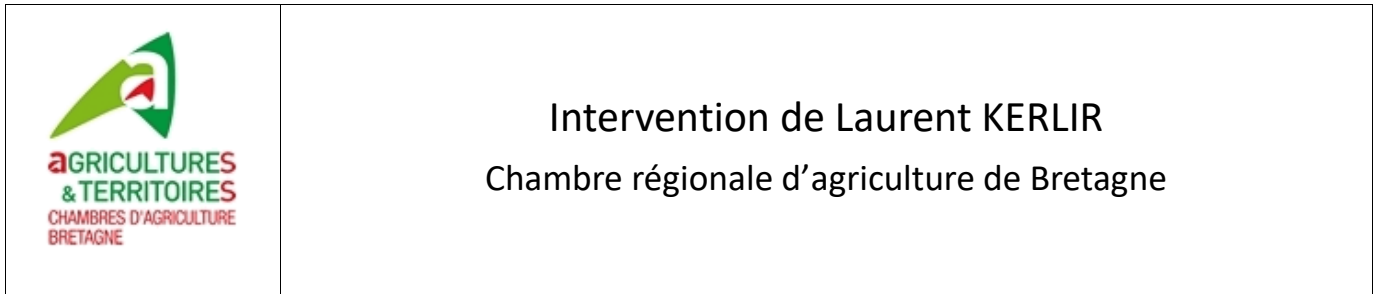
Pour autant, il est possible de mettre en perspective ces 185 millions d'euros avec les 32 milliards de salaires chargés payés par les entreprises bretonnes, soit un ratio de 0,6 %, ou avec les prélèvements obligatoires payés par les entreprises bretonnes qui s'élèvent à 16 milliards, soit un ratio d'1,2 %.

Si les entreprises bretonnes étaient soumises aux prélèvements moyens de la zone euro, celles-ci paieraient 5 milliards d'euros de moins de prélèvements obligatoires. Une différence égale à trois fois le budget annuel de la Région et égale à 27 fois le montant des aides affiché dans le rapport.

Tout en reconnaissant la volonté exprimée par la Région d'intervenir utilement au travers de différents dispositifs d'aides aux entreprises, ceci montre que ces soutiens des collectivités locales ne sont qu'une infime compensation des prélèvements obligatoires additionnels, 5 milliards d'euros, que paient les entreprises bretonnes comparées à ce que paient leurs concurrentes européennes qui produisent et vendent dans la même monnaie.

Les chiffres sont effrayants et expliquent la terrible perte de compétitivité de l'industrie française amorcée il y a plusieurs décennies et que les exécutifs tentent d'enrayer depuis 2014.

Je vous remercie de votre attention.



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Dans son soutien exceptionnel aux entreprises, face à une succession de crises inédites par leur origine et leur ampleur, la collectivité régionale confirme son action volontariste sur le champ du développement économique dans les territoires bretons, urbains et ruraux.

Nous avons besoin de ce soutien moral et financier dans cette période de chocs violents et d'accélération des transitions.

A l'évidence, la question énergétique va être majeure dans la capacité des entreprises à faire face.

Pour le secteur agricole et alimentaire, l'interdépendance des maillons de la chaîne peut avoir des conséquences en cascades qui sont inquiétantes dans une région comme la nôtre, forte de son secteur agricole et alimentaire, comme elle l'a montré lors de la crise sanitaire.

Nous sommes inquiets pour la fin de l'année 2022, mais encore plus pour 2023 ; on parle de stocks d'énergies pour cet hiver, mais pourront-ils être reconstitués pour 2023 ?

Le Conseil régional soulève aussi les enjeux d'adaptation au réchauffement climatique et l'enjeu majeur de la gestion quantitative de l'eau.

Oui ces crises sont des accélérateurs de transformations. Le monde agricole s'empare de ces enjeux parce qu'il en va de son avenir économique.

Le Conseil régional ne doit en effet pas baisser la garde dans la durée sur son soutien aux investissements des entreprises, dans une quintuple exigence, sociale, économique, énergétique et environnementale.

Et surtout, nous sommes aussi très attentifs à cet enjeu : celui de la formation et de l'adaptation des compétences aux métiers de demain. Les métiers de l'agriculture et de l'alimentation en font partie. C'est le premier des investissements pour réussir le renouvellement des actifs.

Je vous remercie de votre attention.